



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisitions foncières en vue de l'aménagement du carrefour giratoire RD 333 et RD 919 à WINGEN SUR MODER

Rapport n° CP/2016/428

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire des RD 333 et 919 sur le territoire des Communes de ROSTEIG et de WINGEN-SUR-MODER.

Dans le cadre du programme de sécurisation des routes départementales, le Département du Bas-Rhin a procédé à la réalisation d'un carrefour giratoire au croisement des RD n° 333 et 919, sur le territoire des Communes de ROSTEIG et de WINGEN-SUR-MODER.

Dans cette optique, le Département du Bas-Rhin doit mener à bien la régularisation foncière des acquisitions de terrains qui ont été nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Sept parcelles de terrain appartenant à la Commune de ROSTEIG et à celle de WINGEN-SUR-MODER sont concernées.

Les emprises à acquérir représentent une surface de 16,28 ares et sont situées sur le territoire de la Commune de ROSTEIG pour 4,98 ares et de WINGEN-SUR-MODER pour 11,30 ares.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur vénale des terrains à 50 €/are.

L'acquisition des parcelles concernées interviendrait aux conditions financières suivantes :

Indemnité principale pour perte de terrain :

- 50,00 € X 16,28 ares = 814,00 €

Le total correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains s'élevant à la somme de 814,00 € sera imputé sur l'enveloppe 40722 abondée de 91 000,00 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PROXIVOIRI 2015-1	G 2016 Projet proximité de voirie	2 000 000,00€	1 853 416,29€	814,00€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide l'acquisition de sept parcelles de terrains nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD 333 et 919 sur le territoire des Communes de ROSTEIG et de WINGEN-SUR-MODER représentant une surface de 16,28 ares pour une indemnité totale de 814,00 €.

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY